



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet

Fort-de-France, le 30 janvier 2020.

Communiqué de presse

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dans la perspective des élections des conseillers municipaux et communautaires, la préfecture vous informe des modalités de dépôt des candidatures fixées par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019.

Les candidatures seront reçues uniquement à la préfecture, au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation. Les candidats devront préalablement se présenter à l'accueil général de la préfecture (accès par la rue Louis Blanc).

Pour le 1^{er} tour, la réception des candidatures sera assurée :

- Du lundi 10 au vendredi 21 février 2020 :
 - 08h30 à 12h30 et 14h30 à 16h00, les lundi, mardi et jeudi ;
 - 08h30 à 12h30 les mercredi et vendredi ;
- Les 24, 25 et 26 février (Carnaval) : permanence assurée entre 08h00 et 12h00
- Jeudi 27 février : 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite).

En cas de second tour, la réception des candidatures sera assurée :

- Lundi 16 mars : 08h30 à 12h30 et 14h30 à 16h00 ;
- Mardi 17 mars : 08h30 à 12h30 et 14h30 à 18h00 (heure limite).

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972



Les candidats sont fortement invités à déposer leur dossier dès l'ouverture de la campagne de dépôt des candidatures. Le dossier de candidature comprend les documents suivants :

- la déclaration de candidature remplie et signée par chaque candidat (Cerfa) ;
- une attestation justifiant la qualité d'électeur délivrée par la mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr ;
- une attestation fiscale délivrée par le centre des impôts prouvant son attache à la commune dans laquelle il se présente s'il n'est pas électeur dans cette même commune.

L'ATTENTION DES FUTURS CANDIDATS EST APPELÉE SUR LA NÉCESSITÉ D'ANTICIPER LA FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DU CENTRE DES IMPÔTS DURANT Le CARNAVAL.

Les documents relatifs aux élections municipales et communautaires sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Martinique :

<http://www.martinique.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections>

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)

